

Zeitschrift: IABSE bulletin = Bulletin AIPC = IVBH Bulletin
Band: 11 (1987)
Heft: B-43: IABSE bulletin

Vereinsnachrichten: Transgressions in IABSE's accounts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Discours de clôture du Symposium Paris-Versailles, 2 – 4 septembre 1987

En tant que Co-président du comité scientifique qui était chargé de mettre sur pied le programme de ce symposium, je suis heureux de pouvoir vous présenter quelques remarques finales. Tout d'abord, plutôt que d'être trop sérieux et de vous parler de durabilité, fissuration, corrosion, j'ose mettre l'accent sur l'ambiance agréable et vivifiante qui a régné ici pendant ces trois journées. Nous avons vécu cette dualité passionnante qui règne entre Paris et la province, car à Versailles nous ressentons déjà l'atmosphère calme et sereine de la province. Cela n'a d'ailleurs pas manqué de piquant, car certains participants éminents de notre symposium ont réussi à confondre l'Hôtel de Ville de Paris avec celui de Versailles où ils se sont rendus mercredi soir par inadéquation...

Le comité scientifique d'une composition très internationale, a commencé à se réunir il y a 3 ans à Vancouver, puis à Zurich, Luxembourg, Tokyo et même dans l'ancienne cité des empereurs-choguns de Kyoto-Nara. Suite à l'appel aux communications, il a dû sélectionner 80 parmi le grand nombre de 200 propositions qui lui étaient soumis. Je pense qu'à travers tout ce qui nous a été présenté, un grand optimisme s'est dégagé quant à l'avenir de notre profession. Je pense en effet que nous

avons assisté à une véritable profession de foi quant à l'avenir des structures en béton. Nous, ingénieurs civils, n'avons pas de raison d'être moroses. Nous sommes pleins d'idées nouvelles, tant en ce qui concerne la forme des constructions, les matériaux mis en place que les procédés d'exécution. Partout germent des idées et surtout, partout se réalisent dans le terrain des structures de types nouveaux. C'est tout simplement faux de prétendre que les formes architecturales des structures en béton sont lassantes et monotones.

Le matériau béton est par ailleurs de moins en moins poreux, de plus en plus compact et on réussit à ajouter moins d'eau. La qualité en est grandement accrue.

Permettez-moi encore de vous dire combien nous avons apprécié l'équipe extrêmement soudée du comité d'organisation qui a accompli un travail magnifique. Sachez que les épouses, en particuliers Mesdames Combault et Raspaud, y ont grandement contribué. En votre nom, je tiens à leur exprimer notre sincère reconnaissance. Je tiens également à remercier tous les orateurs pour leurs contributions, et vous Mesdames, Messieurs, pour avoir bien voulu faire confiance à l'AIPC et venir si nombreux à Versailles.

Prof. Renaud Favre

3. Transgressions in IABSE's accounts Délit financier à l'AIPC Verfehlungen im Finanzdienst der IVBH

On June 25, 1987, the day when the auditing company was scheduled to examine IABSE's annual balance sheet, the bookkeeper – who had been employed in the secretariat of the Association since March 1980 – did not show up.

The auditing company, who has been in charge of auditing IABSE's annual balance sheets for more than 15 years, examined the tentative balance sheet of 31st December 1986, as prepared by the bookkeeper. It appeared very quickly that the bookkeeping had been falsified, genuine documents dissimulated and that important sums had been embezzled in 1986. On July 3, 1987, charge was brought against the bookkeeper.

Le 25 juin 1987, jour du contrôle des comptes de l'Association par la société de révision, le comptable – employé au Secrétariat de l'AIPC depuis mars 1980 – n'est pas apparu au bureau.

La société chargée de la révision des comptes de l'AIPC depuis plus de 15 ans contrôla alors le bilan provisoire établi par le comptable au 31. 12. 1986. Elle découvrit rapidement que la comptabilité avait été falsifiée, de vrais documents remplacés par de fausses pièces comptables, et que des montants importants avaient été détournés en 1986. Le 3 juillet 1987, plainte fut déposée contre le comptable.

Am 25. Juni 1987, dem für die Prüfung der Jahresrechnung der IVBH durch die Revisionsgesellschaft vorgesehenen Tag, erschien der seit März 1980 im Sekretariat der IVBH angestellte Buchhalter nicht in seinem Büro.

Die seit über 15 Jahren mit der Prüfung der Jahresrechnung der IVBH beauftragte Revisionsgesellschaft kontrollierte darauf die vom Buchhalter vorbereitete provisorische Bilanz vom 31. 12. 1986. Sie entdeckte schnell, dass die Buchhaltung gefälscht, dass echte Unterlagen durch gefälschte ersetzt und dass im Jahre 1986 grössere Beträge veruntreut worden waren. Am 3. Juli 1987 wurde gegen den Buchhalter Strafanzeige erstattet.



In agreement with the Administrative Committee, the President of IABSE engaged a neutral auditing company with the task of examining all financial movements as well as all accounts of the Association for the period of 1. 1. 1980 until 31. 6. 1987. The auditing company was able to ascertain the sums embezzled each year for that period, as well as the methods applied. Internal controls are being carried out at IABSE, the auditing company and the bank in order to determine the responsibilities of all concerned.

The Members of the Executive and Permanent Committees as well as the National Groups of IABSE were informed immediately on this situation by a letter dated July 7, 1987, and signed by the President and the Executive Director of IABSE.

It was therefore not possible to submit the annual balance sheet for 1986 to the Permanent Committee during their meeting in Versailles on September 2, 1987, for their approval. However, the Permanent Committee has been informed – as detailed as possible while investigations are still going on – on the short term financial situation of the Association and on the methods considered in order to recover the embezzled sums. The Permanent Committee approved the decision of the President of IABSE to nominate an investigating committee, which is chaired by Mr. Walter A. Schmid, substitute auditor and Chairman of the Swiss Group of IABSE. A non-Swiss member is representing the Permanent Committee in the commission.

On October 30, 1987, four months after the discovery of these transgressions, the bookkeeper, who is being searched for worldwide by the police, is still fugitive. In the meantime, IABSE continues its negotiations with the auditing company and the bank.

The Administrative Committee

Avec l'accord du Comité Administratif, le Président de l'AIPC confia à une société fiduciaire neutre le contrôle de tous les mouvements financiers et comptes de l'Association pour la période du 1. 1. 1980 au 30. 6. 1987. L'expertise a permis de chiffrer les montants détournés chaque année, ainsi que les méthodes frauduleuses utilisées. Des contrôles internes sont en cours aussi bien à l'AIPC qu'à la société de révision et à la banque, afin de déterminer les responsabilités des uns et des autres.

Les membres des Comités Exécutif et Permanent de même que les Groupes Nationaux de l'Association ont été informés de la situation de l'AIPC par une lettre du 7 juillet 1987 signée par le Président de l'AIPC et le Directeur Exécutif.

Ainsi, il n'a pas été possible de soumettre les comptes 1986 pour approbation du Comité Permanent à Versailles le 2 septembre 1987. Le Comité Permanent a été orienté, de façon aussi détaillée que l'enquête en cours le permet, sur les faits, la situation financière à court terme de l'Association et sur les mesures envisagées pour recouvrer les montants détournés. Le Comité Permanent approuva la décision du Président de nommer une commission d'enquête de l'AIPC. Celle-ci est présidée par M. Walter A. Schmid, réviseur suppléant et président du Groupe Suisse de l'AIPC. Le Comité Permanent y est représenté par un membre non suisse.

En date du 30 octobre 1987, soit 4 mois après la découverte de ces événements malheureux, le comptable, recherché par la police dans le monde entier, est toujours en fuite. Les discussions se poursuivent avec la société de révision et la banque concernées dans cette affaire.

Le Comité Administratif

Mit dem Einverständnis der Geschäftsleitung beauftragte der Präsident der IVBH eine neutrale Revisionsgesellschaft mit der Kontrolle des gesamten Geldverkehrs sowie aller Konten der IVBH für den Zeitraum vom 1. 1. 1980 bis zum 30. 6. 1987. Diese Gesellschaft ermittelte die in diesem Zeitraum jährlich veruntreuten Summen und stellte die zur Fälschung angewandten Methoden fest. Interne Kontrollen sind sowohl bei der IVBH als auch bei der Revisionsgesellschaft und der Bank im Gange, um die Verantwortlichkeit zu klären.

Die Mitglieder des Vorstandes und des Ständigen Ausschusses sowie die Nationalen Gruppen der IVBH wurden mit einem vom Präsidenten und vom Geschäftsführenden Direktor unterzeichneten Brief am 7. Juli 1987 über die Situation der IVBH orientiert.

Es war daher nicht möglich, dem Ständigen Ausschuss an seiner Sitzung vom 2. September 1987 in Versailles die Jahresrechnung 1986 zur Genehmigung zu unterbreiten. Es wurde jedoch versucht, soweit im Rahmen der laufenden Abklärungen vertretbar, über das Geschehene, die kurzfristige finanzielle Lage der Vereinigung und über die zur Wiedererlangung der veruntreuten Gelder ins Auge gefassten Massnahmen zu orientieren. Der Ständige Ausschuss billigte den Entschied des Präsidenten, eine Untersuchungskommission der IVBH zu bilden. Sie wird von Herrn Walter A. Schmid, dem stellvertretenden Rechnungsprüfer und Vorsitzenden der Schweizer Gruppe der IVBH, geleitet. Der Ständige Ausschuss wird durch ein nicht-schweizerisches Mitglied in dieser Kommission vertreten sein.

Am 30. Oktober 1987, vier Monate nach Entdeckung der Verfehlungen, ist der von Interpol gesuchte Buchhalter immer noch flüchtig. Mittlerweile gehen die Verhandlungen sowohl mit der beteiligten Revisionsgesellschaft als auch mit der Bank weiter.

Die Geschäftsleitung